



Département du MORBIHAN

2026/26/02/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».**

Date de convocation : 18/02/2026  
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2026  
Publié ou notifié le 09/03/2026  
Certifié exécutoire le 09/03/2026  
A GOURIN, le 09/03/2026.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**3- RENOUVELLEMENT RECRUTEMENT D'UNE CHEFFE DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN » À TEMPS COMPLET DU 1<sup>ER</sup> MARS 2026 AU 30 AVRIL 2026 SUR LA BASE D'UN CONTRAT DE PROJET**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2021 approuvant la signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain entre Roi Morvan Communauté, Gourin, Le Faouët et Guémené-sur-Scorff,
- la délibération du conseil municipal en date en date du 14 avril 2022 relative au dispositif PVD et notamment à la participation de la commune au plan de financement suite au recrutement d'une cheffe de projet,



## Département du MORBIHAN

- la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 approuvant la convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).
- La délibération en date du 24 mars 2025 créant le poste à temps complet d'une cheffe de projet PVD du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 28 mars 2026,

Il rappelle que la convention d'ORT formalise le partenariat entre, d'une part, les Petites Villes de Demain et Roi Morvan Communauté et d'autre part, l'Etat, la Région Bretagne et la Banque des Territoires pour une durée de 5 ans.

L'attribution d'un cofinancement du poste engage le respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions.

La cheffe de projet se verra donc attribuer les missions suivantes :

- assurer le suivi de la convention d'ORT lors d'un COPIL annuel : suivi et mise à jour des plans d'actions
- assurer la mise en œuvre du plan d'actions de revitalisation de la commune de Gourin :
  - selon l'ordre établi par les élus,
  - en coordination avec les élus et les référents administratifs et techniques de la commune de Gourin,
  - en coordination avec les partenaires PVD dont la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des territoires,
- Pour chaque projet contenu dans le plan d'action :
  - repérer et expliciter le cadre institutionnel : programme, convention, ...
  - repérer les acteurs clés du projet et tisser le cadre partenarial,
  - repérer et expliciter le cadre réglementaire,
  - définir les enjeux et les objectifs,
  - définir les besoins en ingénierie et les mobiliser,
  - phaser le projet en mettant en évidence les grandes étapes de réalisation,
  - assurer le bon déroulement des projets par le repérage et l'anticipation des freins potentiels,
  - chercher des solutions pour lever les obstacles et les freins en phase de conception et de réalisation de projet,
  - coordonner les acteurs lors des différentes phases de conception du projet,
  - rédiger, corédiger ou superviser la rédaction des cahiers des charges,
  - établir un plan de financement prévisionnel et le mettre à jour régulièrement,
  - repérer et mobiliser les financements.

CONSIDÉRANT que le poste de chef de projet a été créé par Roi Morvan Communauté par délibération du 16 décembre 2021 puis par la commune de Gourin par délibération en date du 24 mars 2025,

CONSIDÉRANT que la mission sur le territoire communautaire a abouti,

CONSIDÉRANT que les projets en cours sur la commune de Gourin nécessitent la poursuite du contrat de projet,

VU la déclaration de vacance du poste n° 056260121000051 du 21 janvier 2026,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet PVD à temps complet sur la base d'un contrat de projet de catégorie A (grade attaché) du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 30 avril 2026. La rémunération pourra être comprise entre le 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'attaché IB 444 IM 395



## Département du MORBIHAN

et le 11<sup>ème</sup> échelon de la grille d'attaché IB821 M678 avec en complément les montants du régime indemnitaire.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Salaire chargé annuel poste cheffe de projet	56 100 €	Banque des Territoires et/ou ANCT (plafonné à 45 000 €)	45 000 €
Total	56 100 €	Total	45 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** le recrutement d'une cheffe de projet PVD dans le cadre d'un contrat de projet de 2 mois (du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 30 avril 2026) de catégorie A dans les conditions de rémunérations fixées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées au plan de financement auprès des partenaires institutionnels

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer tous les documents afférents à ce dossier

A Gourin, le 26 février 2026  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.